

Règlement du concours



« Gagnez un bon cadeau Bongo d'une valeur de € 250 » - Betafence

1. Le concours est organisé par Betafence Belgium NV, établie à 8550 Zwevegem, Blokkestraat 34b.
2. Betafence se réserve le droit de modifier, reporter, écourter ou annuler le concours ou une partie de celui-ci, si les circonstances l'exigent. Betafence ne peut pas en être tenue pour responsable. Aucune faute d'impression, d'orthographe, de typographie ou autre ne peut être invoquée, ceci sous aucun prétexte et pour aucune obligation de Betafence. Betafence ne peut pas davantage être tenue responsable en cas de problème technique ou de problème dans les services postaux (retard, grève, endommagement ou perte) ou chez les fournisseurs d'accès à Internet et autres, qui empêcherait toute participation.
3. Aucune correspondance (lettre, e-mails et/ou communication téléphonique) ne sera tenue à propos du présent règlement, de l'organisation et/ou du résultat du concours. Toutes les communications et/ou publications supplémentaires relatives au concours seront considérées comme point du présent règlement. Toutes les décisions de Betafence sont irrévocables. Cela implique également que les organisateurs ne sont ou ne seront d'aucune manière obligés de divulguer ou de publier l'identité des gagnants.
4. Le concours est ouvert à toute personne domiciliée en Belgique, au Luxembourg ou aux Pays-Bas, à l'exception des membres du personnel de Betafence, des entreprises (y compris les membres du personnel et les collaborateurs) qui participent à l'organisation du présent concours, et de tous les membres de la famille (c'est-à-dire les personnes domiciliées à la même adresse) des catégories exclues précitées. Au cas où le participant aurait moins de 18 ans au moment de sa participation, il doit obtenir l'accord explicite de ses parents et/ou de son tuteur et présenter cet accord à la première demande de Betafence.
5. Le concours se déroule du 25 février 2015 au 14 décembre 2015 inclus, par le biais du site Web www.betafence.be ou www.betafence.lu. Les conditions de participation sont exposées dans la description du concours. Il n'existe aucune obligation d'achat pour participer au concours. Les envois doivent être parvenus à Betafence par le biais de info.benelux@betafence.com pour la date prévue ou au plus tard, le dernier jour du concours à 23h59. Les envois tardifs ne seront pas pris en considération.
6. Pour participer au concours, vous devez envoyer un e-mail à info.benelux@betafence.com avec une ou plusieurs photos de votre réalisation Betafence et avec une copie de votre preuve d'achat. Le produit doit être acheté pendant la période allant du 01/03/2018 au 30/06/2018 inclus. Cette action est valable sur tous les produits de l'assortiment Betafence.
7. Le prix à gagner : un des trois bons cadeau Bongo d'une valeur unitaire de € 250.
8. Le lauréat sera prévenu par poste, par e-mail ou par téléphone. Les modalités de remise du prix, ainsi que toute autre éventuelle considération d'ordre pratique, lui sera alors également communiquées. Aucun prix ne peut être transféré ni échangé contre des espèces ou d'autres avantages en nature. Lorsque le lauréat est tenu de retirer personnellement son prix, il perd tout droit à ce prix si ce dernier n'a pas été enlevé dans les deux mois qui suivent la fin du concours. Lorsqu'un prix est envoyé (par recommandé ou non), Betafence ne peut pas être tenue responsable en cas d'endommagement ou de perte du prix par les services postaux ni en cas de réception tardive. Au cas où les prix seraient envoyés par recommandé, Betafence ne peut pas davantage être tenue responsable de tout endommagement, perte ou retard. Betafence n'établit ou n'offre aucune garantie par rapport à un prix. Betafence ne peut pas être tenue responsable d'éventuels accidents ou endommagements (in)directement liés à un prix gagné.
9. Le lauréat n'est pas autorisé à transférer son prix à un tiers. Sauf si le concours le mentionne autrement de manière explicite, chaque participant ne peut participer que personnellement et qu'une seule fois par segment de concours. Au cas où il y aurait plusieurs réponses, participations ou envois, seule la première participation reçue sera prise en compte, sans préjudice du droit de Betafence de faire application de l'article 11. Un seul prix est décerné au maximum par adresse/domicile où cohabitent plusieurs personnes en tant que famille.

10. Si un concours implique l'exécution d'une tâche qui nécessite une qualification technique ou intellectuelle particulière, par exemple, la réalisation de dessins, la formulation de slogans et d'argumentations, la participation à des missions, etc., le lauréat sera désigné par un jury qui jugera les envois participants en fonction du produit, de l'installation, de l'intégration dans l'environnement et de leur degré d'innovation, ainsi que de leur adéquation avec le but et les conditions de l'action, sans que ce jury ne soit obligé de motiver ses décisions aux participants et sans qu'un quelconque recours ne puisse être introduit contre leur choix.

11. En cas d'abus, de mystification ou de fraude, Betafence se réserve expressément le droit d'exclure sans appel le(s) participant(s) impliqué(s) de la participation au présent concours et/ou à d'autres concours de Betafence.

12. Par le simple fait de sa participation, chaque participant autorise automatiquement et inconditionnellement Betafence à publier son nom, son adresse et sa photo, ainsi que son identification en tant que participant au concours, et renonce à tous ses droits y afférents.

13. Les données personnelles des participants recueillies par Betafence relèvent de l'application de l'article 4 § 1 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. Ces données seront incluses dans un fichier client qui pourra être mis à la disposition de tiers et/ou utilisé de façon interne et/ou dans le cadre d'actions commerciales (« direct marketing »). Les participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de correction et d'opposition quant à ces données.

14. La participation au concours implique l'acceptation de toutes les dispositions du présent règlement, qui peut être consulté sur www.betafence.be ou www.betafence.lu. Tout litige est de la compétence des tribunaux de Courtrai, le droit belge étant par ailleurs exclusivement d'application.

Betafence Belgium NV, Blokkestraat 34B, 8550 Zwevegem

T 056 73 46 46

F 056 73 45 45

www.betafence.com

TVA BE 0644 625 079

Betafence Belgium NV – Marketing Benelux – Blokkestraat 34B – B-8550 Zwevegem